



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 22 mai 2018, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Sologne Agri Méthanisation en vue de la création d'une unité de méthanisation située à LAMOTTE-BEUVRON et du plan d'épandage associé sur des communes du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher sera ouverte à la mairie de LAMOTTE-BEUVRON, **du lundi 25 juin 2018 à 13h30 au mercredi 11 juillet 2018 inclus à 17h30.**

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et le plan d'épandage :

– sera déposé à la mairie de LAMOTTE-BEUVRON, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

– pourra également être consulté dans les mairies dont la liste suit, concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

✓ pour le département de Loir-et-Cher : Chaon, Chaumont-sur-Tharonne, La Ferté-Imbault, Loreux, La Marolle-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Souvigny-en-Sologne, Theillay, Villeherviers, Vouzon et Yvoy-le-Marron

✓ pour le département du Loiret : Sennely et Vannes-sur-Cosson ;

✓ pour le département du Cher : Brinon-sur-Sauldre et Presly .

Une version dématérialisée de ce dossier sera également mise à la disposition du public en mairie de LAMOTTE-BEUVRON.

Monsieur Patrick AZARIAN, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de LAMOTTE-BEUVRON - 41 avenue de l'Hôtel de Ville -

. le lundi 25 juin 2018 de 13h30 à 17h30,

. le samedi 30 juin 2018 de 9h30 à 12h30,

. le mercredi 11 juillet 2018 de 13h30 à 17h30 (clôture de l'enquête publique) ;

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LAMOTTE-BEUVRON, ainsi qu'à la Préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)), lesquelles les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur, et seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "publications" - "enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur les projets auprès de la SAS Sologne Agri Méthanisation (tél : 02 54 88 84 95).

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de LAMOTTE-BEUVRON et à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique, Place de la République à Blois, pendant une durée d'un an.

Le dossier comprenant notamment le résumé non technique de l'étude d'impact et de dangers, le plan d'épandage et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.